

Coordonnées de l'enfant

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse : CP/VILLE :

Nom de l'établissement scolaire fréquenté :

Parent 1	Parent 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Adresse :	Adresse :
N° CAF/MSA :	N° CAF/MSA :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :

Nombre d'enfants scolarisés en collège ou lycée empruntant les transports scolaires :

Critères d'attribution

Vous êtes :

Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée scolaire (A.R.S.) 2022 ou 2023 : prise en charge par la Communauté de Communes de la G.V.M. : **82 €** (par enfant)

Bénéficiaire de la prime d'activité : prise en charge par la Communauté de Communes de la G.V.M. : **41 €** (par enfant)

Sans condition de ressources : prise en charge par la Communauté de Communes de la G.V.M. : **41 €** (à compter du 2^{ème} enfant).

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- Livret de famille,
- R.I.B.,
- Facture de règlement de l'abonnement transports scolaires 2023/2024,
- Attestation de paiement C.A.F./M.S.A. justifiant le critère d'attribution de l'aide,
- Justificatif de domicile